



Charte d'utilisation de la médiathèque du conservatoire Maurice Ravel

« La médiathèque du conservatoire est un service public accessible à tous. Elle contribue aux loisirs, à la culture, à l'information et à la documentation de la population ».

1/ Contact et horaires d'ouverture de la médiathèque

Contact : bibliotheque@cmdt-ravel.fr - 05 59 31 21 76.

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14h à 18h.

Mercredi : de 9h à 11h et de 14h à 18h.

En période de vacances scolaires : merci de vous référer à l'affichage sur place et sur le site internet du conservatoire (www.cmdt-ravel.fr).

2/ Accessibilité

La médiathèque est ouverte à tous les utilisateurs du conservatoire, sans inscription.

Pour les usagers extérieurs au conservatoire, la consultation sur place est libre. Les particuliers ne sont pas autorisés à emprunter le matériel.

3/ Services de la médiathèque

La médiathèque du conservatoire propose les services suivants :

- La consultation et l'emprunt de partitions
- La consultation et l'emprunt de livres et ouvrages divers
- L'écoute et l'emprunt de CD
- Le visionnage et l'emprunt de DVD
- L'accès à internet
- L'accès au logiciel *Finale*
- La mise à disposition d'informations sur les formations et stages en musique, danse et théâtre, et sur les métiers des arts.
- L'aide et le conseil pour mener vos recherches

4/ Règles d'utilisation du matériel

La consultation des ouvrages papier est en libre-service.

L'écoute des CD est en libre-service également, sous réserve de disponibilité des postes d'écoute. En cas d'affluence, la documentaliste se réserve le droit d'arbitrer le temps d'écoute afin que chacun puisse en bénéficier.

Pour le visionnage de DVD sur place, merci de solliciter la documentaliste qui viendra installer le matériel.

Le poste informatique est accessible pour :

- La consultation internet
- Le travail de bureautique
- L'usage du logiciel de transcription *Finale*
- L'impression de documents de travail, sur demande auprès de la documentaliste

Avant de vous connecter, merci de vous présenter à la documentaliste qui vous ouvrira la session. La durée de consultation est libre pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque, et limitée à ½ heure en cas d'affluence.

Le matériel doit être restitué dans l'état dans lequel il a été emprunté.

En cas de détérioration ou perte du matériel, c'est l'emprunteur qui en est tenu pour responsable.

Il ne faut en aucun cas réparer soi-même le matériel, mais le signaler immédiatement à la documentaliste.

En cas de perte ou de détérioration il sera demandé le remplacement (dans la même édition pour les ouvrages papier) du matériel.

5/ Modalités de prêt

Attention : certains documents ne sont pas empruntables ; ils sont uniquement consultables sur place et font alors l'objet d'une signalisation particulière.

Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur.

La durée du prêt est de 1 mois maximum, avec possibilité de renouveler le prêt dans le cadre d'un projet particulier (sur appréciation de la documentaliste).

6/ Restitution du matériel emprunté

La restitution s'effectue directement auprès de la documentaliste pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque.

En dehors des horaires d'ouverture, il est possible de déposer le matériel auprès des appariteurs à l'accueil du conservatoire, en précisant bien l'identité de l'emprunteur.

7/ Constitution et renouvellement du fond documentaire

Seuls les enseignants du conservatoire sont autorisés à faire des demandes d'achat de documents et supports divers pour la médiathèque, et uniquement dans le cadre de leurs activités pédagogiques au sein du conservatoire.

Ils peuvent en faire la demande à la documentaliste :

- Par mail à l'adresse bibliotheque@cmdt-ravel.fr
- Ou en remplissant le formulaire prévu à cet effet, disponible à la médiathèque

Pour éviter tout risque d'erreur à la commande, il convient de mentionner le titre, l'auteur ou le compositeur, l'édition et toute référence ou mention permettant d'identifier le matériel souhaité.

La documentaliste peut différer la commande pour des raisons de budget ou si l'objet de la commande n'est pas jugé pertinent ou prioritaire par la Direction.

8/ Droits attachés au matériel

- Les auditions ou visionnements des documents multimédias sont exclusivement réservés à un usage professionnel (dans le cadre des cours et activités du conservatoire) ou personnel dans le cadre familial ou privé.
- La reproduction partielle ou totale des documents est formellement interdite.
- Le piratage informatique est strictement interdit. Il n'est pas permis de consulter, stocker ni diffuser des documents portant atteinte à la dignité de la personne.

9/ Règles d'usage

Il est interdit de fumer, boire ou manger dans les locaux de la médiathèque.

Les animaux ne sont pas admis dans la médiathèque.

Les usagers sont priés de respecter le calme au sein de la médiathèque. Les téléphones portables doivent être éteints ou en mode silencieux. L'écoute et le visionnement se font au casque.

Les règles d'usage du règlement intérieur du conservatoire s'appliquent également à la médiathèque.